

GRAND SITE des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses : typologie signalétique

TERRITOIRE où s'exerce l'activité		PRE-ENSEIGNES	ENSEIGNES	R.I.S. Relais Information Service	S.I.L Signalétique d'Information Locale	Général
ZPR (Zone de Publicité Restreinte)	Ste-Énimie et Ispagnac (approuvées), Meyrueis (en cours d'élaboration)	Interdit sauf si permis dans le règlement de ZPR (Ste-Enimie : pas de possibilité de pré-enseignes en agglomération)	conformément au règlement de la ZPR, + enseignes proposées dans la charte signalétique. Demande d'autorisation ABF.	oui, conformément au règlement ZPR et à la charte signalétique du Grand Site.	oui, conformément au règlement ZPR et à la charte signalétique du Grand Site.	Toute signalétique installée en site protégé (site classé, site inscrit, périmètre de protection Monument Historique) est soumise à autorisation de l'ABF. Toute signalétique installée en bordure du route est soumise à l'avis du gestionnaire de la voirie.
Site classé	en agglomération : Montbrun, La Chadenède, Castelbouc, St Chély du Tarn, Pognadoires, Hauterives, certains hameaux en rebord des causses (Rieisse, la Calcidouze, le mas Rouch, les Boissets, Cabrunas)	Interdit sauf si permis par un règlement de ZPR (St-Chély du Tarn). Demande d'autorisation ABF.	Conformément aux enseignes proposées dans la charte signalétique, et conformément au règlement de la ZPR s'il y en a une. Demande d'autorisation ABF.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site. Demande d'autorisation ABF.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site. Demande d'autorisation ABF.	
	hors agglomération : gorges et rebords des causses	Interdit sauf pré-enseigne 50x50 cm de la charte de signalétique pour les activités suivantes exercées dans le site classé : restaurant, hôtel, gîte d'étape, chambres d'hôtes, village vacances, location canoés, point de mise à l'eau, produits régionaux, base de loisirs. Demande d'autorisation ABF.	Conformément aux enseignes proposées dans la charte signalétique. Demande d'autorisation ABF.	à étudier au cas par cas.	à étudier au cas par cas.	
Site inscrit	Agglomérations en site inscrit : Blajoux, Prades, Ste-Enimie, la Malène, les Vignes, le Rozier, le Truel, les Douzes	Interdit sauf si permis par un règlement de ZPR.	Enseignes proposées dans la charte signalétique, et conformément au règlement de la ZPR s'il y en a une. Demande d'avis ABF.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site, et conformément au règlement de la ZPR s'il y en a une. Demande d'avis ABF.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site, et conformément au règlement de la ZPR s'il y en a une. Demande d'avis ABF.	
Territoire Grand Site restant	en agglomération	Interdit sauf si permis par un règlement de ZPR	Panneaux conformes à la charte signalétique du Grand Site, ou conformes au Code de l'environnement.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site	
	hors agglomération	Interdit sauf activités dérogatoires	Panneaux conformes à la charte signalétique du Grand Site, ou conformes au Code de l'environnement.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site.	A étudier au cas par cas.	
PNR Grands Causses (Mostuéjols, Peyreleau, Veyreau)	en agglomération	Interdit sauf si permis par un règlement de ZPR.	Panneaux conformes à la charte signalétique du Grand Site, ou à la charte signalétique du PNR.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site ou du PNR.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site ou du PNR.	
	hors agglomération	Interdit sauf activités dérogatoires (Code de l'environnement).	Panneaux conformes à la charte signalétique du Grand Site, ou à la charte signalétique du PNR.	A l'initiative des communes, en cohérence avec la charte signalétique du Grand Site ou du PNR.	A étudier au cas par cas.	